

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2011

PRIX DU LIVRE NUMÉRIQUE - (n° 3140)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Tardy et M. Dionis du Séjour

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose la création d'un nouveau comité qui ne semble pas utile, les commissions parlementaires ayant des pouvoirs suffisants pour suivre et contrôler l'application d'un texte de loi.

La demande d'un rapport récurrent, remis par le gouvernement au parlement est un outil qui semble peu pertinent et inefficace. La proposition de loi de simplification et de clarification du droit, récemment examinée à l'Assemblée nationale propose de limiter le nombre de ses rapports et de fixer à cinq ans la durée de l'obligation pour le gouvernement de les rendre.